CAMPING L'ILE DU CHERAN

Conditions Générales de Vente

LES CONDITIONS DE VENTE SONT SOUMISES AUX ARTICLES R-211.3 À R-211.11 DU CODE DU TOURISME RELATIF À L'ORGANISATION ET À LA VENTE DE VOYAGES OU DE SÉJOURS, MODIFIÉ PAR LE DÉCRET N°2009-1650 DU 23 DÉCEMBRE 2009, EN VIGUEUR AU 1ER NOVEMBRE 2011. CONFORMÉMENT AUX ARTICLES L211-8 ET L211-18 DU CODE DU TOURISME.

Ternélia, association loi 1901 déclarée au J.O. du 2 mai 2010 dont le siège social est domicilié 96 avenue de Brogny - 74000 Annecy - Tél 04 50 66 65 20 - contact@ternelia.com - www.ternelia.com. Certificat Immatriculation tourisme Atout France : IM 074100137. Siret : 522 756 212 000 18. RC SMACL : 074946 N. Garantie financière auprès du FMS de l'UNAT.

ADHÉSION

Pour séjourner dans notre camping, il faut être ou devenir adhérent de l'association Ternélia Les Grands Massifs et s'acquitter d'une adhésion. En aucun cas l'adhésion ne peut être remboursée.

LES TARIFS

Ils sont publiés sous réserve d'erreurs d'impression ou d'omission.
Les tarifs sont calculés :
- à l'emplacement et à la personne pour les prestations « camping »
- au logement pour la location de chalets et mobil-homes

Location de chalets et mobil-homes : le prix dépend de la nature de l'hébergement. Nous indiquons la capacité maximum. Le nombre d'occupants ne pourra en aucun cas dépasser le nombre de places indiqué, ou le nombre de personnes mentionné sur le contrat de réservation.
Le camping se réserve le droit de répercuter les incidences de prix suite à d'éventuelles décisions économiques ou fiscales (TVA).

LES TARIFS NE COMPRENNENT PAS

- Le ménage fin de séjour en formule location
- La taxe communale de séjour, facturée en sus des frais de séjour. L'association ne peut être tenue pour responsable de toute modification portée à sa connaissance après réservation du séjour.
- Les assurances optionnelles dont les conditions générales d'application sont jointes à votre contrat de réservation. Celles-ci doivent être souscrites au moment de votre réservation.
- L'adhésion à l'association

MODALITÉS DE PAIEMENT

Les échéances de paiement de votre séjour sont détaillées dans le tableau récapitulatif présenté ci-contre. Votre réservation devient effective dès réception du règlement.

CONDITIONS DE LOGEMENT

- Arrivées et départs :
  - Les emplacements sont disponibles à partir de 14h le jour de l'arrivée et doivent être libérés pour 12h le jour du départ.
  - Les locations sont disponibles à partir de 16h le jour de l'arrivée et doivent être libérées avant 10h le jour du départ
- En application du décret 2006–1386 du 15/11/2006, les espaces communs du camping sont non-fumeur.
- Les animaux sont acceptés, moyennant supplément.

AIDES AUX VACANCES

Chèque Vacances : nos associations sont agréées par l'ANCV. ATTENTION : ils doivent être libellés à l'ordre de l'association qui vous accueille (zone nom et adresse du prestataire). Ceux destinés à régler votre séjour doivent être adressés en recommandé et non remis à l'accueil du camping lors de votre séjour.
Ces aides viennent en déduction du solde du séjour et ne peuvent être acceptées pour le règlement de l'acompte.

CAUTION

Dans le cas d'une location de chalet ou de mobil-home, une caution vous sera demandée à votre arrivée. Elle vous sera restituée en fin de séjour déduction faite, le cas échéant, du coût du matériel détérioré ou perdu ou d'un forfait pour frais de ménage, si votre logement n'est pas rendu propre ou en bon état. En cas de départ sans état des lieux, la caution vous sera retournée ultérieurement, sous réserve des retenues éventuelles, pour lesquelles, dans ce cas, la décision de l'association ne peut être contestée.

DÉSISTEMENT

LE DROIT DE RÉTRACTATION PRÉVU POUR LES ACHATS À DISTANCE NE S'APPLIQUE PAS AUX SERVICES D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION. En cas d'annulation de votre séjour, celle-ci doit faire l'objet d'un courrier. Le montant des sommes retenues dépendra de la date d'annulation (le cachet de la poste faisant foi). À défaut de contracter la garantie annulation proposée par le camping, les conditions d'annulation de séjour, quelle qu'en soit la raison, s'appliqueront selon le détail précisé dans le tableau récapitulatif. Aucun remboursement n'est consenti pour une arrivée tardive ou un départ anticipé.

TABLEAU RÉCAPITULATIF	
Adhésion	Location semaine : 31 € Location court séjour : 10 € Emplacement : 2€ Groupes : 60€
Modalités de paiement	100% à la réservation
Modalités d'annulation	> Si l'annulation intervient à plus de 30 jours avant le début du séjour, 50% du montant du séjour est conservé > Si l'annulation intervient entre 30 et 0 jours avant le début du séjour, l'intégralité du montant du séjour est conservée..
Garantie annulation	> 3,5 % du total séjour > Détail disponible sur demande
Caution	> 150€ par location de mobil-home ou chalet > 15€ par badge de barrière d'accès

MEDIATION

Après avoir saisi le service réservation du camping et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, vous pouvez saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site: www.mtv.travel.

CONTACTS

CAMPING DE L'ILE DU CHERAN
Base de Loisirs les îles du Chéran
73340 Lescheraines
www.savoie-camping.com

Association gestionnaire du camping
TERNELIA LES GRANDS MASSIFS
123 route des Servages
74300 Les Carroz d'Arâches
grandsmassifs@ternelia.com